

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE  
MEURTHE ET MOSELLE

-----  
Arrondissement de BRIEY



EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL

Séance du : 09 avril 2024

Nombre de conseillers : en exercice : 27

Date de convocation : 22/03/2024

présents : 19

N° 01-04/2024

votants : 24

Etaient présents :

Monsieur Jean-Pierre WEBER, Maire,  
Messieurs BEUDIN Patrick, HENRION Bernard, EXPOSTA Dominique, Adjointes,  
Mesdames CLIN Sabrina, MAZZARINI Isabelle, Adjointes,  
Messieurs LOUGHLIMI Abdelhafid, AMICO Calogéro, Conseillers Délégués,  
Mesdames COLIN Edith, COLLIN Céline, Conseillères Déléguées,  
Mesdames et Messieurs, GUARISCO Xavier, BOURDEAUX Isabelle, FUND Carine, BELLION Marie-Christine, AZEVEDO-JEUNESSE Judith, PRONESTI Antoine, SCHMITT Olivier, Madame RISSE Christelle, MARTIN Eric, Conseillers Municipaux (19)

Absents excusés :

Madame DONATI Isabelle, Monsieur PROENCA José, Madame MORO Hélène, Madame THIEBAUX Christelle, Madame BAUER Jennifer, Monsieur BOBECZKO Adrien, Monsieur ACHOURI Jean-Marc, Madame KATRAMIZ Aurore (8)

Procurations :

Madame DONATI Isabelle, pouvoir à Monsieur EXPOSTA Dominique  
Monsieur PROENCA José, pouvoir à Monsieur BEUDIN Patrick  
Madame BAUER Jennifer, pouvoir à Madame CLIN Sabrina  
Monsieur BOBECZKO Adrien, pouvoir à Madame MAZZARINI Isabelle  
Madame KATRAMIZ Aurore, pouvoir à Madame COLLIN Céline (5)

Madame MAZZARINI Isabelle a été élue secrétaire à l'unanimité des présents.

---

**Objet : Approbation du compte de gestion 2023 – Budget principal**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur WEBER Jean-Pierre, Maire, après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que le compte de gestion dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures portées sur le compte administratif ;

	<b>résultat à la clôture de l'exercice précédent 2022</b>	<b>part affectée à l'investissement exercice 2023</b>	<b>résultat de l'exercice 2023</b>	<b>résultat de clôture de l'exercice 2023</b>
<b>Investissement</b>	553 799,10 €	0,00 €	402 598,60 €	956 397,70 €
<b>Fonctionnement</b>	1 188 589,97 €	0,00 €	-117 216,08 €	1 071 373,89 €
<b>TOTAL</b>	1 742 389,07 €	0,00 €	285 382,52 €	2 027 771,59 €

Pour mémoire, le besoin de financement des Restes à Realiser au 31 décembre 2023 s'élèvent à 195 224,89 € en section d'investissement.

1°/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023 ;

2°/ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

VU l'avis favorable de la commission conjointe « finances & numérique » et « travaux & environnement, patrimoine immobilier, sécurité et citoyenneté » du 21 mars 2024,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité par :

20 voix « pour »,  
4 voix « contre »,  
0 abstention,

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023, par le Comptable du Trésor, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Certifie le caractère exécutoire à compter du 9 avril 2024.

-----  
EXTRAIT CERTIFIE CONFORME AU REGISTRE : RÉHON, le neuf avril deux mille vingt-quatre.



Handwritten signature in blue ink, likely of the Mayor, Jean-François Weber, with a large blue scribble above it.

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE  
MEURTHE ET MOSELLE

-----  
Arrondissement de BRIEY



EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL

Séance du : 09 avril 2024

Nombre de conseillers : en exercice : 27

Date de convocation : 22/03/2024

présents : 19

N° 02-04/2024

votants : 23

Etaient présents :

Monsieur Jean-Pierre WEBER, Maire,  
Messieurs BEUDIN Patrick, HENRION Bernard, EXPOSTA Dominique, Adjoint,  
Mesdames CLIN Sabrina, MAZZARINI Isabelle, Adjointes,  
Messieurs LOUGHLIMI Abdelhafid, AMICO Calogéro, Conseillers Délégués,  
Mesdames COLIN Edith, COLLIN Céline, Conseillères Déléguées,  
Mesdames et Messieurs, GUARISCO Xavier, BOURDEAUX Isabelle, FUND Carine, BELLION Marie-Christine, AZEVEDO-JEUNESSE Judith, PRONESTI Antoine, SCHMITT Olivier, Madame RISSE Christelle, MARTIN Eric, Conseillers Municipaux (19)

Absents excusés :

Madame DONATI Isabelle, Monsieur PROENCA José, Madame MORO Hélène, Madame THIEBAUX Christelle, Madame BAUER Jennifer, Monsieur BOBECZKO Adrien, Monsieur ACHOURI Jean-Marc, Madame KATRAMIZ Aurore (8)

Procurations :

Madame DONATI Isabelle, pouvoir à Monsieur EXPOSTA Dominique  
Monsieur PROENCA José, pouvoir à Monsieur BEUDIN Patrick  
Madame BAUER Jennifer, pouvoir à Madame CLIN Sabrina  
Monsieur BOBECZKO Adrien, pouvoir à Madame MAZZARINI Isabelle  
Madame KATRAMIZ Aurore, pouvoir à Madame COLLIN Céline (5)

Madame MAZZARINI Isabelle a été élue secrétaire à l'unanimité des présents.

---

**Objet : Approbation du compte administratif 2023 - Budget Principal**

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Bernard HENRION, adjoint aux finances,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14, L.2121-21 et L.2121-29 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Considérant que Monsieur Bernard HENRION, adjoint aux finances a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Considérant que Monsieur Jean-Pierre WEBER s'est retiré, en sa qualité de Maire, pour laisser la présidence à Monsieur Bernard HENRION pour le vote du compte administratif,

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par l'ordonnateur, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

VU le compte de gestion de l'exercice 2023 dressé par le comptable,

VU l'avis favorable de la commission conjointe « finances & numérique » et « travaux & environnement, patrimoine immobilier, sécurité et citoyenneté » du 21 mars 2024,

VU les résultats du compte administratif, lequel peut se résumer de la manière suivante :

### COMPTE ADMINISTRATIF :

		DEPENSES	RECETTES
Réalizations de l'exercice 2023 (mandats et titres)	Section de fonctionnement	3 769 926,80 €	3 652 710,72 €
	Section d'investissement	384 231,02 €	786 829,62 €
Report de l'exercice 2022	Excédent de fonctionnement		1 188 589,97 €
	Excédent d'investissement		553 799,10 €
<b>TOTAL (réalisations 2023 + reports 2022)</b>		<b>4 154 157,82 €</b>	<b>6 181 929,41 €</b>
<b>RESULTAT DE CLÔTURE 2023</b>		<b>2 027 771,59 €</b>	

### POUR INFORMATION :

		DEPENSES	RECETTES
RESTES A REALISER (à reporter en 2024)	Section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €
	Section d'investissement	230 539,89 €	35 315,00 €
<b>SOLDE (déficit)</b>		<b>-195 224,89 €</b>	
<b>Résultat cumulé (Résultat de clôture 2023 + RAR)</b>		<b>1 832 546,70 €</b>	

Le compte administratif du Budget Principal, toutes sections confondues, présente un **solde d'exécution 2023 excédentaire de : 2 027 771,59 €** (deux millions vingt-sept mille sept cent soixante et onze euros et cinquante-neuf centimes) décomposé de la manière suivante :

- En section investissement : + **956 397,70 € (excédent)**
- En section de fonctionnement : + **1 071 373,89 € (excédent)**

Pour information, le résultat cumulé (tenant compte du solde des Restes à Réaliser) est de :  
+ 1 832 546,70 € (un million huit cent trente-deux mille cinq cent quarante-six euros et soixante-dix centimes).

Le compte administratif 2023 est conforme au compte de gestion dressé par le comptable arrêté à  
+ 2 027 771,59 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité par :

- 19 voix « pour »,
- 2 voix « contre »,
- 2 abstentions,
- 1 non-participation au vote,

APPROUVE le compte administratif 2023 du Budget de la ville,

CONSTATE pour la comptabilité principale que les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser.

ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Certifie le caractère exécutoire à compter du 9 avril 2024.

-----  
EXTRAIT CERTIFIE CONFORME AU REGISTRE : RÉHON, le neuf avril deux mille vingt-quatre.



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE  
MEURTHE ET MOSELLE

-----  
Arrondissement de BRIEY



EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL

Séance du : 09 avril 2024

Nombre de conseillers : en exercice : 27

Date de convocation : 22/03/2024

présents : 19

N° 03-04/2024

votants : 24

Etaient présents :

Monsieur Jean-Pierre WEBER, Maire,  
Messieurs BEUDIN Patrick, HENRION Bernard, EXPOSTA Dominique, Adjoints,  
Mesdames CLIN Sabrina, MAZZARINI Isabelle, Adjointes,  
Messieurs LOUGHLIMI Abdelhafid, AMICO Calogéro, Conseillers Délégués,  
Mesdames COLIN Edith, COLLIN Céline, Conseillères Déléguées,  
Mesdames et Messieurs, GUARISCO Xavier, BOURDEAUX Isabelle, FUND Carine, BELLION Marie-Christine, AZEVEDO-JEUNESSE Judith, PRONESTI Antoine, SCHMITT Olivier, Madame RISSE Christelle, MARTIN Eric, Conseillers Municipaux (19)

Absents excusés :

Madame DONATI Isabelle, Monsieur PROENCA José, Madame MORO Hélène, Madame THIEBAUX Christelle, Madame BAUER Jennifer, Monsieur BOBECZKO Adrien, Monsieur ACHOURI Jean-Marc, Madame KATRAMIZ Aurore (8)

Procurations :

Madame DONATI Isabelle, pouvoir à Monsieur EXPOSTA Dominique  
Monsieur PROENCA José, pouvoir à Monsieur BEUDIN Patrick  
Madame BAUER Jennifer, pouvoir à Madame CLIN Sabrina  
Monsieur BOBECZKO Adrien, pouvoir à Madame MAZZARINI Isabelle  
Madame KATRAMIZ Aurore, pouvoir à Madame COLLIN Céline (5)

Madame MAZZARINI Isabelle a été élue secrétaire à l'unanimité des présents.

---

**Objet : Affectation et report des résultats au Budget Primitif 2024 – Budget principal**

Sur rapport de Monsieur le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction budgétaire M57,

VU le Compte Administratif 2023,

Après avoir adopté le Compte de Gestion et le Compte Administratif de l'exercice 2023 dont les résultats sont les suivants :

	<b>résultat à la clôture de l'exercice précédent 2022</b>	<b>part affectée à l'investissement exercice 2023</b>	<b>résultat de l'exercice 2023</b>	<b>résultat de clôture de l'exercice 2023</b>
<b>Investissement</b>	553 799,10 €	0,00 €	402 598,60 €	956 397,70 €
<b>Fonctionnement</b>	1 188 589,97 €	0,00 €	-117 216,08 €	1 071 373,89 €
<b>TOTAL</b>	1 742 389,07 €	0,00 €	285 382,52 €	2 027 771,59 €

Pour mémoire, le besoin de financement des Restes à Réaliser au 31 décembre 2023 s'élève à +195 224,89 € en section d'investissement.

CONSIDERANT qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

STATUANT sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023,

CONSTATANT que le compte administratif est décomposé comme suit :

### COMPTE ADMINISTRATIF :

		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>Réalisations de l'exercice 2023 (mandats et titres)</b>	Section de fonctionnement	3 769 926,80 €	3 652 710,72 €
	Section d'investissement	384 231,02 €	786 829,62 €

<b>Report de l'exercice 2022</b>	Excédent de fonctionnement		1 188 589,97 €
	Excédent d'investissement		553 799,10 €

<b>TOTAL (réalisations 2023 + reports 2022)</b>	<b>4 154 157,82 €</b>	<b>6 181 929,41 €</b>
---	-----------------------	-----------------------

<b>RESULTAT DE CLÔTURE 2023</b>	<b>2 027 771,59 €</b>
---------------------------------	-----------------------

-----

**POUR INFORMATION :**

		DEPENSES	RECETTES
RESTES A REALISER (à reporter en 2024)	Section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €
	Section d'investissement	230 539,89 €	35 315,00 €
SOLDE (déficit)		-195 224,89 €	

  

Résultat cumulé (Résultat de clôture 2023 + RAR)	<b>1 832 546,70 €</b>
---	-----------------------

Le compte administratif laisse apparaître :

\*un déficit de fonctionnement 2023 de : - 117 216,08 €  
\*un excédent reporté de : 1 188 589,97 €  
Soit un résultat de fonctionnement cumulé de : 1 071 373,89 €

\*un excédent d'investissement 2023 de : 402 598,60 €  
\*un excédent reporté de : 553 799,10 €  
\*un besoin de financement des RAR de : 195 224, 89 €  
Soit un résultat d'investissement cumulé tenant  
compte des RAR de : 761 172,81 €

Le besoin de financement de la section d'investissement étant excédentaire de + 761 172,81 €, il n'y a pas lieu de prévoir d'affectation. Il est donc proposé d'effectuer un report du résultat de clôture d'investissement (+ 956 397,70 €) sur l'exercice 2023.

-----

VU l'avis favorable de la commission conjointe « finances & numérique » et « travaux & environnement, patrimoine immobilier, sécurité et citoyenneté » du 21 mars 2024,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité par :

23 voix « pour »,  
0 voix « contre »,  
1 abstention,

DECIDE d'affecter au Budget primitif 2024, les résultats de clôture de l'exercice 2023 de la façon suivante :

- Report du résultat de clôture d'investissement de l'exercice 2023 de + 956 397,70 € en recettes d'investissement au Budget Primitif 2024 (article 001)
- Affectation du résultat de clôture de fonctionnement de l'exercice 2023 de + 1 071 373,89 € en recettes de fonctionnement au Budget Primitif 2024 (article 002)

Certifie le caractère exécutoire à compter du 9 avril 2024.

-----

EXTRAIT CERTIFIE CONFORME AU REGISTRE : RÉLION, le neuf avril deux mille vingt-quatre.



Maire,  
Pierre WEBER

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE  
MEURTHE ET MOSELLE

-----  
Arrondissement de BRIEY



EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL

Séance du : 09 avril 2024

Nombre de conseillers : en exercice : 27

Date de convocation : 22/03/2024

présents : 19

N° 04-04/2024

votants : 24

Etaient présents :

Monsieur Jean-Pierre WEBER, Maire,  
Messieurs BEUDIN Patrick, HENRION Bernard, EXPOSTA Dominique, Adjoints,  
Mesdames CLIN Sabrina, MAZZARINI Isabelle, Adjointes,  
Messieurs LOUGHLIMI Abdelhafid, AMICO Calogéro, Conseillers Délégués,  
Mesdames COLIN Edith, COLLIN Céline, Conseillères Déléguées,  
Mesdames et Messieurs, GUARISCO Xavier, BOURDEAUX Isabelle, FUND Carine, BELLION Marie-Christine, AZEVEDO-JEUNESSE Judith, PRONESTI Antoine, SCHMITT Olivier, Madame RISSE Christelle, MARTIN Eric, Conseillers Municipaux (19)

Absents excusés :

Madame DONATI Isabelle, Monsieur PROENCA José, Madame MORO Hélène, Madame THIEBAUX Christelle, Madame BAUER Jennifer, Monsieur BOBECZKO Adrien, Monsieur ACHOURI Jean-Marc, Madame KATRAMIZ Aurore (8)

Procurations :

Madame DONATI Isabelle, pouvoir à Monsieur EXPOSTA Dominique  
Monsieur PROENCA José, pouvoir à Monsieur BEUDIN Patrick  
Madame BAUER Jennifer, pouvoir à Madame CLIN Sabrina  
Monsieur BOBECZKO Adrien, pouvoir à Madame MAZZARINI Isabelle  
Madame KATRAMIZ Aurore, pouvoir à Madame COLLIN Céline (5)

Madame MAZZARINI Isabelle a été élue secrétaire à l'unanimité des présents.

---

**Objet : Vote du budget primitif 2024 - Budget Principal**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée, le budget primitif de la Ville pour l'année 2024 dont les dépenses et les recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement s'équilibrent de la façon suivante :

Resultat de clôture de fonctionnement de l'exercice 2023	1 071 373,89 €
Resultat de clôture d'investissement de l'exercice 2023	956 397,70 €

Dépenses - Fonctionnement	
011 Charges à caractère général	1 656 550,00 €
012 Charges de personnel	1 590 000,00 €
014 Atténuation de produits (reversement FNGIR)	260 000,00 €
65 Autres charges de gestion courante	604 575,00 €
66 Charges financières	2 500,00 €
67 Charges exceptionnelles	5 500,00 €
68 Dotations aux provisions et dépréciations	10 000,00 €
023 Virement vers la section d'investissement	126 396,89 €
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissement)	570 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 825 521,89 €</b>
Dépenses - Investissement	
21 Immobilisations corporelles	1 533 509,59 €
23 Immobilisations en cours / operation restructuration scolaire	126 000,00 €
16 Emprunts et dettes assimilées	17 000,00 €
040 Opérations entre sections (reprises sur subventions d'investissement)	80 000,00 €
041 Opérations patrimoniales	6 646,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 763 255,59 €</b>

Recettes - Fonctionnement	
013 Atténuations de charges	1 500,00 €
70 Produits des services, du domaine et ventes diverses	217 950,00 €
73 Impôts et taxes	347 000,00 €
731 Fiscalité locale	1 512 160,00 €
74 Dotations et participations	1 012 238,00 €
75 Autres, produits de gestion courante	576 000,00 €
77 Produits spécifiques	7 300,00 €
042 Opérations entre sections (reprises sur subventions d'investissement)	80 000,00 €
<b>002 Résultat de fonctionnement reporté (Excédent)</b>	<b>1 071 373,89 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>4 825 521,89 €</b>
Recettes - Investissement	
13 Subventions d'investissement	35 315,00 €
165 Dépôts et cautionnement reçu	500,00 €
10 Dotations, fonds divers et réserves	68 000,00 €
021 Virement de la section de fonctionnement	126 396,89 €
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissement)	570 000,00 €
041 Opérations patrimoniales	6 646,00 €
<b>001 Résultat d'investissement reporté (excédent)</b>	<b>956 397,70 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 763 255,59 €</b>

Le budget primitif de la Ville de l'année 2024 s'équilibre de la manière suivante :

- 4 825 521,89 € en section de fonctionnement,
  - 1 763 255,59 € en section d'investissement.
- Soit un budget total de : **6 588 777,48 €**

D'autre part, Monsieur le Maire explique que l'instruction budgétaire et comptable M57 offre la possibilité à l'Assemblée délibérante d'autoriser l'exécutif à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel).

Par conséquent, il est proposé :

- d'adopter le budget primitif du Budget Principal pour l'exercice 2024 tel que présenté ci-dessus
- d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre sur l'exercice 2024 (dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel),

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal n°08-07/2021 du 8 juillet 2021 adoptant la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2022,

VU la délibération du Conseil Municipal n°02-03/2022 du 14 mars 2022 relative à l'adoption du Règlement Budgétaire et Financier de la Ville,

VU l'avis favorable de la commission conjointe « finances & numérique » et « travaux & environnement, patrimoine immobilier, sécurité et citoyenneté » du 21 mars 2024,

VU la délibération du Conseil Municipal N° 01-03/2024 du 20 mars 2024 relative aux orientations budgétaires pour 2024,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de procéder au vote du budget primitif du Budget Principal pour l'exercice 2024,

CONSIDERANT la possibilité d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel),

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité par :

20 voix « pour »,  
4 voix « contre »,  
0 abstention,

APPROUVE le budget primitif du Budget Principal pour l'année 2024.

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre sur l'exercice 2024 (hors dépenses de personnel) au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune de ces sections.

Certifie le caractère exécutoire à compter du 9 avril 2024.

-----  
EXTRAIT CERTIFIE CONFORME AU REGISTRE : RÉHON, le neuf avril deux mille vingt quatre.



Le Maire  
Jean-Pierre WEBER

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE  
MEURTHE ET MOSELLE

-----  
Arrondissement de BRIEY



EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL

Séance du : 09 avril 2024

Nombre de conseillers : en exercice : 27

Date de convocation : 22/03/2024

présents : 19

N° 05-04/2024

votants : 24

Etaient présents :

Monsieur Jean-Pierre WEBER, Maire,  
Messieurs BEUDIN Patrick, HENRION Bernard, EXPOSTA Dominique, Adjoint,  
Mesdames CLIN Sabrina, MAZZARINI Isabelle, Adjointes,  
Messieurs LOUGHLIMI Abdelhafid, AMICO Calogéro, Conseillers Délégués,  
Mesdames COLIN Edith, COLLIN Céline, Conseillères Déléguées,  
Mesdames et Messieurs, GUARISCO Xavier, BOURDEAUX Isabelle, FUND Carine, BELLION Marie-Christine, AZEVEDO-JEUNESSE Judith, PRONESTI Antoine, SCHMITT Olivier, Madame RISSE Christelle, MARTIN Eric, Conseillers Municipaux (19)

Absents excusés :

Madame DONATI Isabelle, Monsieur PROENCA José, Madame MORO Hélène, Madame THIEBAUX Christelle, Madame BAUER Jennifer, Monsieur BOBECZKO Adrien, Monsieur ACHOURI Jean-Marc, Madame KATRAMIZ Aurore (8)

Procurations :

Madame DONATI Isabelle, pouvoir à Monsieur EXPOSTA Dominique  
Monsieur PROENCA José, pouvoir à Monsieur BEUDIN Patrick  
Madame BAUER Jennifer, pouvoir à Madame CLIN Sabrina  
Monsieur BOBECZKO Adrien, pouvoir à Madame MAZZARINI Isabelle  
Madame KATRAMIZ Aurore, pouvoir à Madame COLLIN Céline (5)

Madame MAZZARINI Isabelle a été élue secrétaire à l'unanimité des présents.

---

**Objet : Vote des taux d'imposition des Taxes directes locales 2024**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que, lors du débat d'orientation budgétaire (DOB), les élus s'étaient prononcés en faveur du maintien des taux des taxes directes locales pour l'année 2024.

Monsieur le Maire rappelle les taux pratiqués en 2023 :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 28,61 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 25,78 %
- Taxe d'habitation : 17,90%

Monsieur le Maire rappelle également que :

Concernant la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) :

Suite à la transformation en Communauté d'Agglomération de la Communauté de Communes de Longwy, cette dernière perçoit depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 la fiscalité dite économique qui était versée à la commune et notamment la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE).

Concernant la Taxe d'Habitation (TH) :

L'article 16 de la loi de finances pour 2020 avait figé les taux de TH 2019 jusqu'en 2022 pour permettre la suppression progressive de la TH des résidences principales.

Depuis 2023, les communes et EPCI votent à nouveau le taux de la TH, qui concerne :

- les résidences secondaires ;
- les locaux meublés occupés à titre privatif par les sociétés, associations et organismes privés, non retenus à la CFE ;
- les locaux meublés sans caractère industriel ou commercial occupés par les organismes de l'État ou des collectivités locales et non exonérés en application du 1<sup>o</sup> du II de l'article 1408 CGI ;
- les logements vacants depuis plus de deux ans, sous réserve d'une délibération d'institution de la THLV prise par la commune avant le 28 février 2023 (cf. 1.2.1 ci-avant) ou l'EPCI à fiscalité propre avant le 1<sup>er</sup> octobre 2022.

Monsieur le Maire invite ensuite le Conseil Municipal à se prononcer sur les taux à appliquer à chacune des taxes directes locales afin d'équilibrer le budget.

Il propose d'adopter les taux d'imposition des taxes locales pour 2024 dans les conditions suivantes :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 28,61 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 25,78 %
- Taxe d'habitation : 17,90%

VU l'avis favorable de la commission conjointe « finances & numérique » et « travaux & environnement, patrimoine immobilier, sécurité et citoyenneté » du 21 mars 2024,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE de fixer les taux d'imposition des taxes locales pour 2024 de la manière suivante :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 28,61 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 25,78 %
- Taxe d'habitation : 17,90%

PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2024.

Certifie le caractère exécutoire à compter du 9 avril 2024.

-----  
EXTRAIT CERTIFIE CONFORME AU REGISTRE : RÉHON, le neuf avril deux mille vingt-quatre.



Maire,  
Régis WEBER

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE  
MEURTHE ET MOSELLE

-----  
Arrondissement de BRIEY



EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL

Séance du : 09 avril 2024

Nombre de conseillers : en exercice : 27

Date de convocation : 22/03/2024

présents : 19

N° 06-04/2024

votants : 24

Etaients présents :

Monsieur Jean-Pierre WEBER, Maire,  
Messieurs BEUDIN Patrick, HENRION Bernard, EXPOSTA Dominique, Adjoint,  
Mesdames CLIN Sabrina, MAZZARINI Isabelle, Adjointes,  
Messieurs LOUGHLIMI Abdelhafid, AMICO Calogéro, Conseillers Délégués,  
Mesdames COLIN Edith, COLLIN Céline, Conseillères Déléguées,  
Mesdames et Messieurs, GUARISCO Xavier, BOURDEAUX Isabelle, FUND Carine, BELLION Marie-Christine, AZEVEDO-JEUNESSE Judith, PRONESTI Antoine, SCHMITT Olivier, Madame RISSE Christelle, MARTIN Eric, Conseillers Municipaux (19)

Absents excusés :

Madame DONATI Isabelle, Monsieur PROENCA José, Madame MORO Hélène, Madame THIEBAUX Christelle, Madame BAUER Jennifer, Monsieur BOBECZKO Adrien, Monsieur ACHOURI Jean-Marc, Madame KATRAMIZ Aurore (8)

Procurations :

Madame DONATI Isabelle, pouvoir à Monsieur EXPOSTA Dominique  
Monsieur PROENCA José, pouvoir à Monsieur BEUDIN Patrick  
Madame BAUER Jennifer, pouvoir à Madame CLIN Sabrina  
Monsieur BOBECZKO Adrien, pouvoir à Madame MAZZARINI Isabelle  
Madame KATRAMIZ Aurore, pouvoir à Madame COLLIN Céline (5)

Madame MAZZARINI Isabelle a été élue secrétaire à l'unanimité des présents.

---

**Objet : Subvention de fonctionnement au C.C.A.S de REHON – Année 2024**

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de fixer le montant de la subvention à allouer pour le fonctionnement du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) de REHON pour l'exercice 2024.

En fonction du projet de budget établi par le Conseil d'Administration du C.C.A.S. une subvention communale de 15 000,00 € (quinze mille euros) est nécessaire pour équilibrer le Budget Primitif 2024 du CCAS.

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57,

CONSIDERANT l'exécution budgétaire de l'année 2024,

VU l'avis favorable de la commission conjointe « Travaux et Environnement, Patrimoine Immobilier, Sécurité et Citoyenneté » & « Finances & Numérique » du 21 mars 2024,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE le versement d'une subvention de 15 000 € (quinze mille euros) au C.C.A.S. de REHON.

PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2024 en section de fonctionnement, au chapitre 65, à l'article 657362 la fonction 020.

Certifie le caractère exécutoire à compter du 9 avril 2024.

-----  
EXTRAIT CERTIFIE CONFORME AU REGISTRE : REHON, le neuf avril deux mille vingt-quatre.



Le Maire,  
Jean-Pierre WEBER

A large, stylized handwritten signature in blue ink, written over the official seal and the name of the Mayor.

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE  
MEURTHE ET MOSELLE

-----  
Arrondissement de BRIEY



EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL

Séance du : 09 avril 2024

Nombre de conseillers : en exercice : 27

Date de convocation : 22/03/2024

présents : 19

N° 07-04/2024

votants : 15

Non-participants : 9

Etaient présents :

Monsieur Jean-Pierre WEBER, Maire,  
Messieurs BEUDIN Patrick, HENRION Bernard, EXPOSTA Dominique, Adjointes,  
Mesdames CLIN Sabrina, MAZZARINI Isabelle, Adjointes,  
Messieurs LOUGHLIMI Abdelhafid, AMICO Calogéro, Conseillers Délégués,  
Mesdames COLIN Edith, COLLIN Céline, Conseillères Déléguées,  
Mesdames et Messieurs, GUARISCO Xavier, BOURDEAUX Isabelle, FUND Carine, BELLION Marie-Christine, AZEVEDO-JEUNESSE Judith, PRONESTI Antoine, SCHMITT Olivier, Madame RISSE Christelle, MARTIN Eric, Conseillers Municipaux (19)

Absents excusés :

Madame DONATI Isabelle, Monsieur PROENCA José, Madame MORO Hélène, Madame THIEBAUX Christelle, Madame BAUER Jennifer, Monsieur BOBECZKO Adrien, Monsieur ACHOURI Jean-Marc, Madame KATRAMIZ Aurore (8)

Procurations :

Madame DONATI Isabelle, pouvoir à Monsieur EXPOSTA Dominique  
Monsieur PROENCA José, pouvoir à Monsieur BEUDIN Patrick  
Madame BAUER Jennifer, pouvoir à Madame CLIN Sabrina  
Monsieur BOBECZKO Adrien, pouvoir à Madame MAZZARINI Isabelle  
Madame KATRAMIZ Aurore, pouvoir à Madame COLLIN Céline (5)

Madame MAZZARINI Isabelle a été élue secrétaire à l'unanimité des présents.

---

**Objet : Subventions aux associations – Année 2024**

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'afin de soutenir les initiatives et projets associatifs, Il est proposé d'accorder une subvention aux associations comme suit pour l'année 2024 sous réserve de dossier complet :

	Pour mémoire	Montant € 2024
	Montant € 2023	
ARPA	14 000	14 000
Basket Club Longwy-Réhon	8 000	8 000
Comité des fêtes Réhon	6 000	7 000
CSP	16 000	15 000
ESP : Equipe de soins Primaire de Réhon	1 500	1 800
Gymnastique d'entretien	1 000	1 000
Karaté club	4 000	4 000
Krav Maga	2 500	2 500
La boule d'argent	1 200	1 200
Les bergeronnettes	4 500	4 500
USR Judo	4 000	5 000
US Cyclo Réhon	1 700	1 700
Echecs et Pat	700	1 000
Cornhol'Est	200	200
Association des parents d'élèves	2 000	2 000
ACPG CATM	700	700
Le Souvenir Français	0	300
La Sound Family	0	200
AEIM	400	200
Amicale des donneurs de sang bénévoles	160	160
Amical des Porte-Drapeaux	100	0
FFMJSEA (médailles du sport)	0	200
CLCV	100	100
APEL Les Récollets	0	100
FNACA	200	200
FNATH	150	0
La croix bleue	150	0
La croix rouge	0	500
Les Restos du Coeur	300	0
Maison des Savoir-Faire	200	200
Radio Aria	200	200
Haucourt Danse	200	0
ASPS	100	0
84ème section (médailles militaires) Longwy/lux	0	80
CNRD	0	200
Association Prévention Routière	150	0
<b>TOTAL €</b>	<b>70 410</b>	<b>72 240</b>

VU l'avis favorable de la commission conjointe « Patrimoine fête et Cérémonie » & « Culture, Communication, Attractivité de la Cité et Vie Associative » et « Sport et Développement économique » du 6 mars 2024,

VU l'avis favorable de la commission conjointe « Finances & Numérique » & « Travaux et Environnement, Patrimoine Immobilier, Sécurité et Citoyenneté » du 21 mars 2024,

Sur proposition du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par :

15 voix « pour »,  
0 voix « contre »,  
0 abstention,  
9 non-participations,

APPROUVE les différentes subventions accordées aux associations pour l'année 2024.

Monsieur le Maire informe que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Principal 2024 à l'article 65748, fonction 024.

Certifie le caractère exécutoire à compter du 9 avril 2024.

-----  
EXTRAIT CERTIFIE CONFORME AU REGISTRE : RÉHON, le neuf avril deux mille vingt-quatre.



Maire,  
Jean Pierre WEBER

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE  
MEURTHE ET MOSELLE

-----  
Arrondissement de BRIEY



EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL

Séance du : 09 avril 2024

Nombre de conseillers : en exercice : 27

Date de convocation : 22/03/2024

présents : 19

N° 08-04/2024

votants : 24

Etaient présents :

Monsieur Jean-Pierre WEBER, Maire,  
Messieurs BEUDIN Patrick, HENRION Bernard, EXPOSTA Dominique, Adjoint,  
Mesdames CLIN Sabrina, MAZZARINI Isabelle, Adjointes,  
Messieurs LOUGHLIMI Abdelhafid, AMICO Calogéro, Conseillers Délégués,  
Mesdames COLIN Edith, COLLIN Céline, Conseillères Déléguées,  
Mesdames et Messieurs, GUARISCO Xavier, BOURDEAUX Isabelle, FUND Carine, BELLION Marie-Christine, AZEVEDO-JEUNESSE Judith, PRONESTI Antoine, SCHMITT Olivier, Madame RISSE Christelle, MARTIN Eric, Conseillers Municipaux (19)

Absents excusés :

Madame DONATI Isabelle, Monsieur PROENCA José, Madame MORO Hélène, Madame THIEBAUX Christelle, Madame BAUER Jennifer, Monsieur BOBECZKO Adrien, Monsieur ACHOURI Jean-Marc, Madame KATRAMIZ Aurore (8)

Procurations :

Madame DONATI Isabelle, pouvoir à Monsieur EXPOSTA Dominique  
Monsieur PROENCA José, pouvoir à Monsieur BEUDIN Patrick  
Madame BAUER Jennifer, pouvoir à Madame CLIN Sabrina  
Monsieur BOBECZKO Adrien, pouvoir à Madame MAZZARINI Isabelle  
Madame KATRAMIZ Aurore, pouvoir à Madame COLLIN Céline (5)

Madame MAZZARINI Isabelle a été élue secrétaire à l'unanimité des présents.

---

**Objet : Revalorisation de la participation de la commune à la mutuelle « santé » des agents**

***Modification de la délibération N° 06-12/2021 du 16 décembre 2021 « Convention de participation « santé » du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de Meurthe-et-Moselle »***

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 06-12/2021 du 16 décembre 2021 par laquelle les membres du Conseil Municipal ont autorisé :

- L'adhésion à la convention de participation « santé » du Centre de Gestion de Meurthe-Et-Moselle
- La participation financière à la couverture santé et/ou prévoyance des agents (fonctionnaires, non titulaires et de droit privé).

Cette autorisation a permis au Centre de Gestion de Meurthe-et-Moselle (CDG 54) d'engager un groupement de commande à l'échelle départementale pour le risque « SANTE » afin de :

- Permettre l'adhésion des agents à un contrat-groupe destiné à rembourser les frais de Santé en complément du régime obligatoire de Sécurité Sociale (plus couramment appelé « Mutuelle Santé »),
- Offrir aux collectivités adhérentes un schéma de participation financière performant et sécurisé, au bénéfice de leurs agents territoriaux.

Monsieur le Maire rappelle que le montant mensuel unitaire de participation de la commune par agent est actuellement **fixé à 30,00 € (trente euros)**.

Il explique que, pour l'année 2024, ce contrat a fait l'objet d'une augmentation de cotisation et que les tarifs ont été revalorisés de 23 % (soit une augmentation annuelle moyenne de 157,56 €), générant ainsi un reste à charge beaucoup plus important pour les agents.

Tenant compte de cet élément et du contexte de baisse du pouvoir d'achat des agents, il est proposé que le montant mensuel unitaire de participation de la commune soit **revalorisé à 45,00 € (quarante-cinq euros)**.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection complémentaire de leurs agents ;

VU la délibération n°06-12/2021 du 16 décembre 2021 ayant pour objet : Convention de participation « santé » du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de Meurthe-et-Moselle,

VU l'avis favorable de la commission conjointe « finances & numérique » et « travaux & environnement, patrimoine immobilier, sécurité et citoyenneté » du 21 mars 2024,

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE de revaloriser le montant mensuel unitaire de participation de la commune à la mutuelle « santé » des agents à hauteur de **45,00 € (quarante-cinq euros)**.

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2024.

Certifie le caractère exécutoire à compter du 9 avril 2024.

-----  
EXTRAIT CERTIFIE CONFORME AU REGISTRE : RÉHON, le neuf avril deux mille vingt-quatre.



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE  
MEURTHE ET MOSELLE

-----  
Arrondissement de BRIEY



EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL

Séance du : 09 avril 2024

Nombre de conseillers : en exercice : 27

Date de convocation : 22/03/2024

présents : 19

N° 09-04/2024

votants : 24

Etaient présents :

Monsieur Jean-Pierre WEBER, Maire,  
Messieurs BEUDIN Patrick, HENRION Bernard, EXPOSTA Dominique, Adjoint,  
Mesdames CLIN Sabrina, MAZZARINI Isabelle, Adjointes,  
Messieurs LOUGHLIMI Abdelhafid, AMICO Calogéro, Conseillers Délégués,  
Mesdames COLIN Edith, COLLIN Céline, Conseillères Déléguées,  
Mesdames et Messieurs, GUARISCO Xavier, BOURDEAUX Isabelle, FUND Carine, BELLION Marie-Christine, AZEVEDO-JEUNESSE Judith, PRONESTI Antoine, SCHMITT Olivier, Madame RISSE Christelle, MARTIN Eric, Conseillers Municipaux (19)

Absents excusés :

Madame DONATI Isabelle, Monsieur PROENCA José, Madame MORO Hélène, Madame THIEBAUX Christelle, Madame BAUER Jennifer, Monsieur BOBECZKO Adrien, Monsieur ACHOURI Jean-Marc, Madame KATRAMIZ Aurore (8)

Procurations :

Madame DONATI Isabelle, pouvoir à Monsieur EXPOSTA Dominique  
Monsieur PROENCA José, pouvoir à Monsieur BEUDIN Patrick  
Madame BAUER Jennifer, pouvoir à Madame CLIN Sabrina  
Monsieur BOBECZKO Adrien, pouvoir à Madame MAZZARINI Isabelle  
Madame KATRAMIZ Aurore, pouvoir à Madame COLLIN Céline (5)

Madame MAZZARINI Isabelle a été élue secrétaire à l'unanimité des présents.

---

**Objet : Souscription au contrat mutualisé – « garantie maintien de salaire » (GMS)**

***Modification de la délibération N° 01-12/2018 du 20 décembre 2018 « souscription au contrat mutualisé – « Garantie Maintien de Salaire » (GMS) »***

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 06-12/2021 du 16 décembre 2021 par laquelle les membres du Conseil Municipal ont autorisé :

- La fixation de la garantie de couverture des risques à hauteur de 0,70% (couvrant l'incapacité temporaire de travail) dans le cadre de la prévoyance « Garantie Maintien de Salaire »,
- La fixation du montant de la participation de la collectivité à hauteur de 21,00 € (vingt et un euros) par mois et par agent,

en référence à la convention de participation souscrite par le CDG54 depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Monsieur le Maire explique que le taux de cotisation est relatif au traitement indiciaire des agents et que la participation de la collectivité couvrirait jusqu'alors intégralement le montant de la cotisation due pour une grande majorité des agents, et notamment les plus précaires.

Il indique que, suite à l'augmentation du nombre de points indiciaires, cette dernière a eu pour effet d'annuler tout en partie le bénéfice de la participation employeur.

C'est pourquoi, tenant compte de ces éléments et du contexte de baisse du pouvoir d'achat des agents, il est proposé que le montant mensuel unitaire de participation de la commune soit **revalorisé à 25,00 € (vingt-cinq euros)**.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code des Assurances ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 25 alinéa 6 ;

VU le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

VU la délibération n°01-12/2018 du 20 décembre 2018 ayant pour objet « souscription au contrat mutualisé – « Garantie Maintien de Salaire » (GMS) »

VU l'avis favorable de la commission conjointe « finances & numérique » et « travaux & environnement, patrimoine immobilier, sécurité et citoyenneté » du 21 mars 2024,

VU l'exposé du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE de revaloriser le montant mensuel unitaire de participation de la commune à la prévoyance « Garantie Maintien de Salaire » des agents à hauteur de **25,00 € (vingt-cinq euros)**.

Certifie le caractère exécutoire à compter du 9 avril 2024.

-----  
EXTRAIT CERTIFIE CONFORME AU REGISTRE : RÉHON, le neuf avril deux mille vingt-quatre.



Le Maire,  
Jean-Pierre WEBER

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE  
MEURTHE ET MOSELLE

-----  
Arrondissement de BRIEY



EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL

Séance du : 09 avril 2024

Nombre de conseillers : en exercice : 27

Date de convocation : 22/03/2024

présents : 19

N° 10-04/2024

votants : 24

Etaient présents :

Monsieur Jean-Pierre WEBER, Maire,  
Messieurs BEUDIN Patrick, HENRION Bernard, EXPOSTA Dominique, Adjoints,  
Mesdames CLIN Sabrina, MAZZARINI Isabelle, Adjointes,  
Messieurs LOUGHLIMI Abdelhafid, AMICO Calogéro, Conseillers Délégués,  
Mesdames COLIN Edith, COLLIN Céline, Conseillères Déléguées,  
Mesdames et Messieurs, GUARISCO Xavier, BOURDEAUX Isabelle, FUND Carine, BELLION Marie-Christine, AZEVEDO-JEUNESSE Judith, PRONESTI Antoine, SCHMITT Olivier, Madame RISSE Christelle, MARTIN Eric, Conseillers Municipaux (19)

Absents excusés :

Madame DONATI Isabelle, Monsieur PROENCA José, Madame MORO Hélène, Madame THIEBAUX Christelle, Madame BAUER Jennifer, Monsieur BOBECZKO Adrien, Monsieur ACHOURI Jean-Marc, Madame KATRAMIZ Aurore (8)

Procurations :

Madame DONATI Isabelle, pouvoir à Monsieur EXPOSTA Dominique  
Monsieur PROENCA José, pouvoir à Monsieur BEUDIN Patrick  
Madame BAUER Jennifer, pouvoir à Madame CLIN Sabrina  
Monsieur BOBECZKO Adrien, pouvoir à Madame MAZZARINI Isabelle  
Madame KATRAMIZ Aurore, pouvoir à Madame COLLIN Céline (5)

Madame MAZZARINI Isabelle a été élue secrétaire à l'unanimité des présents.

---

**Objet : Règlement intérieur du Cimetière communal – 2024**

VU le Code Général des collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2223-1, R 2223-01 à R 2223-23, R 2213-31 à R 2213-33 et R 2213-39 à R 2213-42, relatifs à la réglementation des cimetières et des opérations funéraires confiant au maire la police des funérailles et des lieux de sépultures,

VU le Code civil notamment les articles 78 et suivants,

VU le Code pénal notamment les articles 225-17 et 18, 433-21-1 et 433-22 et R645-6,

VU la loi du 8 janvier 1993 portant réforme de l'activité funéraire,

VU la loi n°93-23 du 8 Janvier 1998, les familles ont toute liberté du choix des entreprises des pompes funèbres ou de marbrerie,

VU la loi 2008-1350 du 19 décembre 2008, Vu la loi 2011-525 du 17 Mai 2011,

VU le décret 2010-917 du 3 Août 2010 relatifs à la surveillance des opérations et aux vacations funéraires,

VU le décret 2011-121 du 28 Janvier 2011,

VU les lois et règlements en vigueur concernant les lieux d'inhumation, la crémation et les divers modes de sépulture,

VU les délibérations du Conseil Municipal fixant les tarifs

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de créer un règlement du cimetière communal de Réhon,

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'adapter le règlement général des cimetières de la Commune à la réglementation et de se mettre en conformité avec les décisions municipales pour assurer la sécurité, la salubrité la tranquillité publique, le déroulement des funérailles dans les meilleures conditions d'ordre et de la décence dans l'enceinte des cimetières,

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal l'annexe correspondant,

Après étude du règlement intérieur du cimetière,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE le règlement intérieur du cimetière communal.

Certifie le caractère exécutoire à compter du 9 avril 2024.

-----  
EXTRAIT CERTIFIE CONFORME AU REGISTRE : RÉHON, le neuf avril deux mille vingt-quatre.



Le Maire,  
Jean-Pierre WEBER

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE  
MEURTHE ET MOSELLE

-----  
Arrondissement de BRIEY



EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL

Séance du : 09 avril 2024

Nombre de conseillers : en exercice : 27

Date de convocation : 22/03/2024

présents : 19

N° 11-04/2024

votants : 24

Etaient présents :

Monsieur Jean-Pierre WEBER, Maire,  
Messieurs BEUDIN Patrick, HENRION Bernard, EXPOSTA Dominique, Adjoint,  
Mesdames CLIN Sabrina, MAZZARINI Isabelle, Adjointes,  
Messieurs LOUGHLIMI Abdelhafid, AMICO Calogéro, Conseillers Délégués,  
Mesdames COLIN Edith, COLLIN Céline, Conseillères Déléguées,  
Mesdames et Messieurs, GUARISCO Xavier, BOURDEAUX Isabelle, FUND Carine, BELLION Marie-Christine, AZEVEDO-JEUNESSE Judith, PRONESTI Antoine, SCHMITT Olivier, Madame RISSE Christelle, MARTIN Eric, Conseillers Municipaux (19)

Absents excusés :

Madame DONATI Isabelle, Monsieur PROENCA José, Madamé MORO Hélène, Madame THIEBAUX Christelle, Madame BAUER Jennifer, Monsieur BOBECZKO Adrien, Monsieur ACHOURI Jean-Marc, Madame KATRAMIZ Aurore (8)

Procurations :

Madame DONATI Isabelle, pouvoir à Monsieur EXPOSTA Dominique  
Monsieur PROENCA José, pouvoir à Monsieur BEUDIN Patrick  
Madame BAUER Jennifer, pouvoir à Madame CLIN Sabrina  
Monsieur BOBECZKO Adrien, pouvoir à Madame MAZZARINI Isabelle  
Madame KATRAMIZ Aurore, pouvoir à Madame COLLIN Céline (5)

Madame MAZZARINI Isabelle a été élue secrétaire à l'unanimité des présents.

---

**Objet : Modification - Tarifs Cimetière - Annule et remplace les délibérations du 12-06-1990 \_ 21-02-1991 \_ 16-11-2001 \_ 11-06-2003 \_ 06-09-2005 et délibération N 08-10\_2021 du 18-10-2021**

Monsieur le Maire précise que, compte-tenu du fait que les redevances funéraires font l'objet de plusieurs délibérations, il est proposé d'adopter un acte unique et de revaloriser les tarifs comme suit :

ACHAT ET RENOUELEMENT POUR 30 ANS			
Type de concession	Détail		Coût final pour l'utilisateur
CAVEAU	nouveau	cuve 2 places <i>1 cuve (2 pers) à 806,00 € et terrain à 234,00 €</i>	1 040,00 €
		cuve 4 places <i>1 cuve (4 pers) à 1 612,00 € et terrain à 468,00 €</i>	2 080,00 €
	renouvellement	1 cuve (2 places)	234,00 €
		2 cuves (4 places)	468,00 €
COLUMBARIUM	nouveau	1 emplacement (2 urnes)	1 015,00 €
	renouvellement		294,00 €
CAVURNE	nouveau	1 emplacement (4 urnes)	1 600,00 €
	renouvellement		463,00 €

ACHAT ET RENOUELEMENT POUR 50 ANS			
Type de concession	Détail		Coût final pour l'utilisateur
CAVEAU	nouveau	cuve 2 places <i>1 cuve (2 pers) à 1 344 € et terrain à 390,00 €</i>	1 734,00 €
		cuve 4 places <i>1 cuve (4 pers) à 2 688,00 € et terrain à 780,00 €</i>	3 468,00 €
	renouvellement	1 cuve (2 places)	390,00 €
		2 cuves (4 places)	780,00 €
COLUMBARIUM	nouveau	1 emplacement (2 urnes)	1 692,00 €
	renouvellement		490,00 €
CAVURNE	nouveau	1 emplacement (4 urnes)	2 667,00 €
	renouvellement		772,00 €

JARDIN DU SOUVENIR	Plaque nominative pour le Jardin du Souvenir (Sans gravure)	120,00 €
--------------------	---	----------

VU l'avis favorable de la commission conjointe « finances & numérique » et « travaux & environnement, patrimoine immobilier, sécurité et citoyenneté » du 21 mars 2024,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE les nouveaux tarifs à mettre en application au retour du contrôle de légalité de la préfecture.

PRÉCISE que 1/3 des recettes seront à verser au CCAS.

Certifie le caractère exécutoire à compter du 9 avril 2024.

-----  
EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME AU REGISTRE : RÉHON, le neuf avril deux mille vingt-quatre.



Le Maire,  
Jean-Pierre WEBER

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE  
MEURTHE ET MOSELLE

-----  
Arrondissement de BRIEY



EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL

Séance du : 09 avril 2024

Nombre de conseillers : en exercice : 27

Date de convocation : 22/03/2024

présents : 19

N° 12-04/2024

votants : 24

Etaient présents :

Monsieur Jean-Pierre WEBER, Maire,  
Messieurs BEUDIN Patrick, HENRION Bernard, EXPOSTA Dominique, Adjoint,  
Mesdames CLIN Sabrina, MAZZARINI Isabelle, Adjointes,  
Messieurs LOUGHLIMI Abdelhafid, AMICO Calogéro, Conseillers Délégués,  
Mesdames COLIN Edith, COLLIN Céline, Conseillères Déléguées,  
Mesdames et Messieurs, GUARISCO Xavier, BOURDEAUX Isabelle, FUND Carine, BELLION Marie-Christine, AZEVEDO-JEUNESSE Judith, PRONESTI Antoine, SCHMITT Olivier, Madame RISSE Christelle, MARTIN Eric, Conseillers Municipaux (19)

Absents excusés :

Madame DONATI Isabelle, Monsieur PROENCA José, Madame MORO Hélène, Madame THIEBAUX Christelle, Madame BAUER Jennifer, Monsieur BOBECZKO Adrien, Monsieur ACHOURI Jean-Marc, Madame KATRAMIZ Aurore (8)

Procurations :

Madame DONATI Isabelle, pouvoir à Monsieur EXPOSTA Dominique  
Monsieur PROENCA José, pouvoir à Monsieur BEUDIN Patrick  
Madame BAUER Jennifer, pouvoir à Madame CLIN Sabrina  
Monsieur BOBECZKO Adrien, pouvoir à Madame MAZZARINI Isabelle  
Madame KATRAMIZ Aurore, pouvoir à Madame COLLIN Céline (5)

Madame MAZZARINI Isabelle a été élue secrétaire à l'unanimité des présents.

---

**Objet : Motion contre la fermeture de postes de professeurs des écoles en Meurthe-et-Moselle**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le ministère de l'Éducation Nationale annonce la suppression de 54 postes de professeurs des écoles en Meurthe-et-Moselle. Plus d'une centaine de poste d'enseignants vont être retirés dès la rentrée prochaine.

Le département de Meurthe-et-Moselle est le plus touché de Lorraine alors qu'il n'est pas celui qui subit le plus la dépopulation scolaire.

C'est au total plus de 174 postes d'enseignants qui seront supprimés dans l'académie Nancy-Metz à la prochaine rentrée, ce qui en fait l'une des plus touchée de France.

Ces suppressions de postes seront de nature à surcharger le nombre d'élèves par classe. Nous souhaitons défendre la nécessité de moyens supplémentaires pour l'éducation de nos enfants.

Sur proposition du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

ADOpte la Motion contre la fermeture de postes de professeurs des écoles en Meurthe-et-Moselle.

Certifie le caractère exécutoire à compter du 9 avril 2024.

-----  
EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME AU REGISTRE : RÉHON, le neuf avril deux mille vingt-quatre.



Le Maire,  
Jean-Pierre WEBER